

« Massacre des Innocents » Les Oubliés de la République.

La France n'aime pas les enfants...
La France est le paradis des pédophiles...
La France maltraite les plus faibles...

Pour des raisons culturelles, idéologiques, historiques, la France n'est pas le pays de l'enfant roi... C'est le pays de l'indifférence aux enfants martyrs.

Ils sont au mieux considérés comme des adultes miniatures, au pire comme des objets dont les parents sont propriétaires, un peu comme des animaux domestiques.

C'est comme si la société française n'arrivait pas à voir les maltraitements, les exactions commises sur les enfants

Il y a aujourd'hui en France chaque semaine, 2 enfants qui meurent sous les coups et les tortures (un chiffre comparable à celui des femmes tuées par leur conjoint) Et ce en dépit souvent de la connaissance et de l'identification de ces maltraitements par les services sociaux, les voisins, les juges, qui tous maintiennent ces enfants chez leurs bourreaux.

Il y a en France 7000 viols de mineurs par an (presque 20 par jour), officiellement recensés. Soit 44% des viols commis en France. La moitié de ces victimes de viols et agression sexuelles ont moins de 12ans ! 2% seulement donnent lieu à une condamnation...Il s'agit bien d'une construction juridique et judiciaire qui organise une telle impunité des viols sur mineurs. La loi dite « Schiappa » votée le 31 juillet dernier n'y changera rien. Il faudra continuer de prouver, outre l'âge de moins de 15 ans de la victime, que celle-ci est vulnérable et sans discernement pour que l'acte de pénétration sexuelle commis par un adulte soit qualifié de viol.

Il y a en France 73000 cas de violences sur mineurs identifiés par les forces de police (soit 200 par jour).

Il y a en France, 300 000 enfants pris en charge par l'ASE (Aide sociale à l'enfance), 160 000 sont retirés à leur famille et 70 000 restent handicapés... selon les chiffres de l'année 2016

Sait-on que 70 % des enfants placés n'ont aucun diplôme, alors même que l'État français dépense pour eux 44 000 euros par an et par enfant, c'est-à-dire le prix d'un collègue d'élite... ?

Sait-on que 40 % des SDF de moins de 25 ans sont d'anciens enfants placés qui sont « renvoyés » de toutes les structures d'accueil le jour de leurs 18 ans « parce que c'est la loi »... ?

Sait-on que la France ne disposait pas jusqu'à récemment de chiffres officiels, recensant le nombre d'enfants maltraités, les viols, les incestes, et les décès suite à des violences intrafamiliales ?

Les chiffres publiés en 2016 par le Conseil national de protection de l'enfance sur le nombre de faits de maltraitance constatés par la police et la gendarmerie : (73 000 enfants maltraités, 131 décédés...) n'ont guère été commentés dans la presse, ni rappelés lors de la médiatisation de faits divers.

Bien sûr, les journaux font leur une sur ces mères qui tuent leur bébé à la naissance, quand on retrouve un petit corps enterré au fond d'un jardin ou enfermé dans un sac plastique dans le congélateur. Mais il n'y a pas que ces mères infanticides, qui suppriment leurs enfants aussitôt nés. Il y a pire encore : des couples toxiques, des pères tortionnaires, des mères maléfiques, qui imposent à leurs enfants une torture sans fin jusqu'à la mort.

De tous ces scandales on s'émeut le temps d'une affaire et puis on oublie...

La maltraitance des enfants n'est pas encore devenue un sujet de société.

Elle est considérée comme exceptionnelle et inévitable.

Ce déni politique récurrent de la maltraitance des enfants s'est construit historiquement à partir d'une conception patriarcale de l'enfant, considéré comme étant la propriété de ses parents ou des institutions.

Il fallait le dresser pour briser ses instincts.

Puis dans les années 70, l'enfant devient aux yeux des courants libertaires un partenaire sexuel.

Enfin, l'idéologie familialiste, qui refuse toute remise en cause de la primauté de la famille, conteste le droit de regard des autorités sur le fonctionnement de l'intimité des familles. Il faut donc minimiser le phénomène de maltraitance pour justifier cette position à tout prix. Ainsi la maltraitance reste cantonnée à la rubrique des faits divers.

La journée du 20 novembre, qui commémore la Convention internationale des droits de l'enfant (ratifiée par tous les pays sauf la Somalie et les USA !) fait rarement la une, et ne suscite aucune grande manifestation (contrairement au 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes qui mobilise encore cette année média et personnalités, autour du #noustoutes, porté par des associations très militantes et relayée dans toute la presse).

Il est temps de déconstruire ce système de pensée.

Pour eux et avec eux, ces "Oubliés de la République", nous voulons interpeller l'opinion et les pouvoirs publics... Nous avons analysé les phénomènes de déni, plusieurs cas d'infanticides déjà jugés et les dysfonctionnements des prises en charge... Nous avons rédigé ce manifeste qui comprend 19 mesures concrètes pour remettre les besoins fondamentaux de l'enfant au cœur du dispositif.

Nos **dix-neuf préconisations** sont le condensé de propositions déjà faites à de nombreuses reprises, dans divers rapports, études, propositions de loi, car des professionnels de l'enfance, des associations, des élus se sont régulièrement battus pour faire évoluer la protection de l'enfance.

Manifeste pour une autre politique de la protection de l'enfance

« L'enfant n'appartient ni à ses parents, ni à la société, mais à sa liberté future. » (Bakounine)
« Vos enfants ne sont pas vos enfants, ils sont les fils et les filles de la Vie elle-même, ils viennent à travers vous et non de vous. Et bien qu'ils soient de vous, ils ne vous appartiennent pas... » (Khalil Gibran)

Face aux constats sur les lacunes, parfois scandaleuses, de notre dispositif de protection de l'enfance, face à l'indifférence, voire l'aveuglement des pouvoirs publics, vis-à-vis des drames et des dommages ainsi causés, **nous demandons une autre politique**, lucide, fondée sur la satisfaction des besoins de l'enfant et le respect de ses droits : droit à la vie, à la protection, à l'avenir.

1 Face à la maltraitance familiale, il faut un diagnostic précis et rapide pour intervenir à temps :

- Déployer sur tous les départements un guide national d'évaluation des situations de danger. Former tous les professionnels de la protection de l'enfance à l'utilisation de ce guide.
- Constituer dans tous les départements des équipes spécialisées pour évaluer les situations de danger.
- Diligenter des inspections nationales et des enquêtes internes lorsque le drame survient alors que les services de protection auraient dû intervenir.

2 Face à la lourdeur et la violence de la procédure pénale, il faut accompagner l'enfant victime et le protéger :

- Rendre obligatoire, sous peine de nullité de la procédure, l'enregistrement audiovisuel de l'audition de l'enfant victime et son visionnage à toutes les étapes de la procédure (par les enquêteurs, le procureur, le juge d'instruction, le tribunal de jugement).
- Initier dans chaque département des unités spécialisées pour recueillir la parole de l'enfant.
- Désigner systématiquement un avocat pour l'enfant dans toutes les procédures le concernant (pénale, civile, administrative).
- Mettre immédiatement à l'abri l'enfant lorsqu'une maltraitance est suspectée.
- Réformer la définition du viol sur mineur pour un interdit clair, sans que l'absence de « consentement » ou la « vulnérabilité » de la victime mineure soit recherchée, comme dans la loi du 31 juillet 2018.

3 Face aux parcours chaotiques des enfants protégés, aggravant leur solitude et leurs troubles, il faut :

- Stabiliser leur statut juridique et les laisser vivre auprès des adultes bienveillants qui les élèvent.
- Interdire tout changement de lieu d'accueil, sauf si les besoins fondamentaux de l'enfant ne sont pas satisfaits. La décision de changement doit être motivée par le juge ou le responsable de l'ASE.

- Développer l'accueil familial en renouvelant l'organisation du métier d'assistante familiale.
- Permettre le droit à une deuxième famille, lorsque la famille biologique est particulièrement défaillante ou absente, en adaptant le statut juridique de l'enfant et en favorisant l'adoption simple.

4 Face à l'insuffisance du suivi sanitaire des enfants confiés à l'ASE, aggravant leur mal-être et handicapant leur avenir, il faut leur prodiguer les soins adaptés :

- Organiser dans chaque département un réseau de soins spécialisés, composé de professionnels médicaux et médico-sociaux, remboursés à 100 % par la Sécurité sociale.
- Initier un programme de recherche ambitieux en santé publique pour évaluer les impacts sur la santé des enfants confiés et développer de nouvelles pratiques professionnelles.

5 Face à l'indignité de l'accueil des mineurs non accompagnés, il faut les mettre à l'abri et assurer leur avenir :

- Transférer à l'État l'évaluation de la minorité de ces jeunes et l'établissement de leur identité avec une mise à l'abri immédiate.
- Confier leur accueil aux départements dès lors que leur minorité est établie, accueil qui doit garantir la satisfaction de leurs besoins spécifiques et un accompagnement vers une intégration réussie.

6 Face à l'abandon des jeunes confiés à leur majorité, il faut leur donner le temps de grandir et de s'autonomiser :

- Rendre obligatoire la prise en charge des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance jusqu'à 21 ans.
- Assurer leur poursuite d'études, l'accès à une formation professionnelle, l'accès à un logement.
- Organiser et financer des réseaux de solidarité, notamment les réseaux des anciens enfants confiés.

Nous appelons le gouvernement à se saisir de ces propositions dans le cadre de la définition de la stratégie nationale de protection de l'enfance et à garantir l'égalité de traitement pour tous les enfants à protéger sur l'ensemble du territoire français.

Nous lui demandons de mobiliser tous les ministères et institutions de l'État concernés, pour que la lutte contre la maltraitance des enfants et l'amélioration de leur protection deviennent une grande cause nationale.

Nous demandons aux départements que la protection de l'enfance ne soit pas la variable d'ajustement de leurs difficultés budgétaires, même s'il est compliqué de rendre visible et compréhensible auprès de leurs concitoyens cette politique de l'intime et de prise en charge de la souffrance.

Car la vie de ces enfants est de leur responsabilité.

Qu'ils se conduisent en bons parents, qu'ils aient de vrais projets d'avenir pour ces enfants, une ambition scolaire, un souci véritable de leur santé et qu'ils ne les abandonnent pas à leurs dix-huit ans à leur solitude sans aucune perspective.

Que cesse ce gâchis humain et financier !

Nous demandons à nos concitoyens de se manifester auprès de leurs élus : conseillers départementaux, députés, sénateurs, pour que ces enfants en danger ne restent pas invisibles, **les Oubliés de la République.**

Michèle Créoff Vice-Présidente du Conseil National de protection de l'enfance et Françoise Laborde, journaliste, reconstituent des drames, posent des questions et apportent des éléments de réponse dans l'intérêt des enfants dont personne n'écoute les appels à l'aide...